

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Mardi 25 mai 2021

CCPC/2021145-023

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

Date de convocation : 18 mai 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Adoption de l'Avant-Projet Définitif et demande de subventions pour la réhabilitation des bâtiments des futures médiathèques

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la communauté de communes a la compétence « création et gestions des médiathèques et mise en réseau des bibliothèques avec les médiathèques.

Le Président rappelle que la communauté de communes a décidé de la réhabilitation de deux bâtiments (Font-Romeu et Les Angles) afin d'y aménager des médiathèques intercommunales. Or ces travaux sont subventionnables pour partie (sont exclus notamment la démolition, le terrassement, les vrd, les aménagements extérieurs...).

Le Président propose d'adopter l'Avant-Projet définitif des médiathèques.

Le Président propose aussi de demander les subventions pour la réhabilitation des bâtiments auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales ainsi qu'auprès de la Région Occitanie suivant le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

DÉPENSES	
Coût de l'opération	
Études préalables	10 670,00 €
MOE / prestations intellectuelles	155 056,00 €
Démolitions / VRD / extérieurs	78 900,00 €
Travaux	1 100 530,00 €
TOTAL	1 345 156,00 €
Coût subventionnable	
Études préalables	10 670,00 €
MOE	155 056,00 €
Travaux	1 100 530,00 €
TOTAL	1 266 256,00 €
RECETTES PRÉVISIONNELLES	
État – DRAC (DGD) (40%)	506 502,40 €
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (forfait maxi)	150 000,00 €
Région Occitanie (20%)	253 251,20 €
Communauté de communes Pyrénées Catalanes	435 402,40 €
TOTAL	1 345 156,00 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter l'Avant-Projet Définitif**
- **De demander les subventions pour la réhabilitation des bâtiments des futures médiathèques**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 26-05-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

